



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE PRINCIPALE DU CODEX

Structure Organisationnelle Principale

La Commission du Codex Alimentarius se compose des principaux éléments organisationnels suivants :

- Commission;
- Comité exécutif;
- Secrétariat du Codex;
- Organes subsidiaires du Codex.



La Commission

La Commission (CAC) est l'instance de décision du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

La commission est composée de :



Gouvernements
membres

Les organisations
internationales
gouvernementales et non
gouvernementales dotées
du statut officiel
d'observateur auprès de
la Commission

La Commission du Codex Alimentarius se réunit chaque année.

Le Comité Exécutif

Le Comité exécutif de la Commission (CCEXEC) agit en tant qu'organe exécutif de la Commission.



Les dirigeants comprennent :

- Un président, et
- Trois vice-présidents élus parmi les délégués des membres de la Commission.

Le CCEXEC se réunit entre les sessions de la Commission.

Le Comité Exécutif

Le CCEXEC est géographiquement équilibré, avec un pays membre élu dans chacune de ces régions :

- Afrique
- Asie
- Europe

- Amérique latine et Caraïbes
- Proche Orient

- Amérique du Nord
- Le Pacifique Sud-Ouest

Les **coordonnateurs régionaux** des régions sont également membres du comité exécutif.

Le CCEXEC est présidé par **le Président du CAC.**

Le nombre **total de membres** du CCEXEC est de 17.

Le Secretariat



Le Secrétariat du Codex assiste la Commission **dans la mise en œuvre du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires**, faisant rapport aux Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS.

Le Secrétariat est situé au siège de la FAO à Rome.

Organes Subsidiaires

La Commission est habilitée à établir quatre types d'organes subsidiaires :

1. Comités s'occupant des questions générales
2. Comités s'occupant de produits
3. Comités de coordination FAO/OMS
4. Groupes Inter-gouvernementaux

Chaque comité est hébergé par un pays membre, qui est responsable du coût de son entretien et de son administration.

